



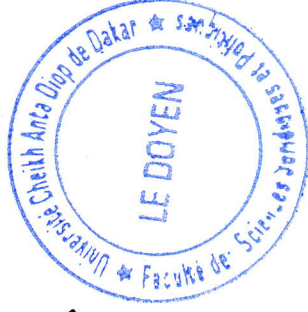
**UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR**  
-----  
**FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES  
ET POLITIQUES**

Dakar, le 03 décembre 2018

**AVIS AUX ETUDIANTS DU MASTER 1 DE LA FAD**

Tous les étudiants en Master 1 (Privé ou Public) sont informés que la poursuite des activités pédagogiques (cours, Séminaires, examen...) est subordonnée au paiement par tous, de leur frais de formation, sous peine de se voir privés de la possibilité de poursuivre les activités pédagogiques ou d'accéder à leurs résultats de l'année en cours.

*NB : Le 10 décembre 2018 est fixé comme délai de rigueur pour la régularisation des frais de scolarité.*



*Le Doyen*